

**DELEGATION DE DESTRUCTION  
DES RAGONDINS ET RATS MUSQUES  
Pour la période du 01/11/2024 au 03/11/2025**

Je soussigné, Monsieur Christian LÉPINE, Maire de Marest-sur-Matz  
Domicilié à 14 route de Compiègne 60490 MAREST-SUR-MATZ  
En qualité de propriétaire,

Délègue à Monsieur Christian HOLOS  
Domicilié 16 rue Bouchoir 60490 MAREST-SUR-MATZ

La destruction des ragondins et rats musqués :

- **Par piégeage**

Ces opérations ne pourront avoir lieu que sur les parcelles dont je suis titulaire du droit de destruction des espèces classées nuisibles,

Sur la commune de MAREST-SUR-MATZ

Lieu(x) dit(s) Le Marais de Vaugenlieu

L'opérateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur, dont les modalités de destruction de ces espèces sont fixées par Arrêté Ministériel et portera la présente délégation lors des opérations.

Fait à Marest-sur-Matz le 4 novembre 2024

Le Maire, M. Christian LÉPINE

M. Christian HOLOS

